

Prix :  
gratuit

## ● Dynamiser et organiser son entreprise

Pour les entreprises de plus de 15 salariés

# Pré-diagnostic Environnement

Respecter l'environnement, détenir une certification environnementale peut devenir un argument commercial ou industriel considérable. Le "pré-diagnostic environnement" proposé par la CCI vous permet de vous mettre aux normes en 3 étapes.

- Effectuée en partenariat avec l'ADEME**, cette prestation permet à votre entreprise de s'engager dans une démarche environnementale encouragée par l'ACFCI et le groupe AFNOR.
- Un chargé de mission de l'ADEME vient vous rencontrer.**  
Cet expert passe en revue vos installations pour en examiner la conformité et évaluer l'impact de votre activité sur l'environnement.
- Des recommandations en fonction des normes en vigueur.**
  - Réglementation pour la gestion des déchets.
  - Gestion des effluents.
  - Efficacité énergétique.
  - Pollution de l'air.
  - Pollution des sols.
  - Lutte contre le bruit.



« Grâce à l'appui de la CCI, j'ai pu mettre mon entreprise aux normes environnementales en étant certain de la rigueur des procédures suivies. »

.....

### Contact :

Frédéric BOULANGER  
02 47 47 20 49  
fboulanger@touraine.cci.fr






« En obtenant la certification ISO 14001, j'ai pu être référencé par le service achat d'un grand groupe. »



**Mise aux normes et certification.**

La CCI vous met en contact avec un prestataire spécialisé et vous accompagne tout au long du processus de mise à niveau. Vous pourrez ainsi obtenir la certification ISO 14001.



Votre entreprise pourra éventuellement percevoir des aides pour les investissements nécessaires à la mise aux normes ou à la certification.



**Contact :**

Frédéric BOULANGER  
02 47 47 20 49  
fboulanger@touraine.cci.fr

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

